

Parue dans Pierre Martin, Argent et psychanalyse, Paris, Navarin, 1984, pp. 198-199.

De Lacan  
5 me à bâle  
260 7213  
Cher Martin.

Voir le texte allemand (G.W. II III. A. 164  
en italiques)

Zu Hause verbrießt man ihr, weiter zu  
mir zu kommen. Sie beruft sich dann  
bei mir auf ein ihr gegebenes Versprechen,  
sie in Notfälle auch umsonst zu  
behandeln, und ich sage ihr: In  
Geldsachen kann ich keine Rücksicht  
über

*C'est pas un pacte*  
Texte où : qu'il la brusque ou le intègre  
de continue à tenir chez moi. Elle s'autorise alors  
d'après ce qui est une promesse que je lui avais faite  
de la traiter aussi gratuitement si il le fallait, et  
aussi tout en cas de besoin

je lui dis : Dans la affaire d'argent je ne puis pas  
permettre aucun cas

↓  
= je suis inétablie

le 18. VI. 74

John Lacan

De Lacan  
5 rue de Lille  
260 72 93

Cher Martin,

Voici le texte allemand (*G.W.*, II/III, p. 164, en italiques).

*Zu Hause verbiete man ihr, weiter zu mir zu kommen. Sie beruft sich dann bei mir auf ein ihr gegebenes Versprechen, sie im Notfalle auch umsonst zu behandeln, und ich sage ihr : In Geldsachen kann ich keine Rücksicht üben.*

Texte du rêve – c'est Freud qui parle de sa patiente : qu'à la maison on lui interdise de continuer à venir chez moi. Elle s'autorise alors auprès de moi d'une promesse que je lui aurais faite de la traiter même gratuitement s'il le fallait, et je lui dis :

*auch      sonst      im Notfalle*  
en cas de besoin

Dans les affaires d'argent je ne puis me permettre aucun égard

considération  
= je suis intraitable.

Votre  
J. Lacan

Ce 18-VI-74